



aire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement à huis clos, le 14 décembre 2020 à 18 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-04 et à laquelle ont pris part :

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 18 heures 1 minute.

2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-12-221 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget triennal
5. Adoption du budget 2021
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU BUDGET TRIENNAL

CONSIDÉRANT QUE le budget triennal d'immobilisation pour l'année 2021 est établi à 381,991.00\$;

2020-12-222 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à la majorité, les conseillers M. Jean R. Roy et Mme Lise Rousseau ayant manifesté leur dissidence

QUE le conseil adopte le budget triennal d'immobilisation pour 2021 de 381,991.00\$.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU BUDGET 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte un budget balancé pour l'année 2021 de 1,956,159\$;



aire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses sont établis tel que suivant :

BUDGET 2021 - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Revenus

Taxe foncière	1,190,270\$
Taxe déchets	69,001\$
Compensation tenant lieu de taxes	870\$
Transferts	553,145\$
Services rendus	28,793\$
Autres revenus	114,080\$
	1,956,159\$

Charges

Administration générale	379,983\$
Sécurité publique	337,960\$
Voirie	683,422\$
Environnement et hygiène du milieu	139,417\$
Aménagement, urbanisme et développement	81,625\$
Loisirs et culture	76,340\$
Frais de financement	100\$
	1,698,847\$

Excédent (déficit) avant conciliation à des fins fiscales	257,312\$
--	------------------

Conciliation à des fins fiscales

Activités d'investissement	-262,070\$
Réserve financières et fonds réservés	0\$
Remboursement au fonds de roulement	-47,508\$
Paieement par fonds de roulement	0\$
Surplus accumulé affecté	52,266\$
	-257,312\$

EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	0\$
-------------------------------	------------

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe foncière est établi à 0,4423\$ et que le taux de la taxe des matières résiduelles est établi à 115.97\$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du Règlement intitulé « Règlement n° 2021.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021 » a été donné et le projet de règlement a été déposé à la dernière séance extraordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2021.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021 sera présenté pour adoption à la prochaine séance ordinaire du conseil en janvier 2021;

2020-12-223 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le budget 2021 au montant de 1,956,159\$.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.



aire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-12-224

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 18 heures 5 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.